



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 42
Hebdos régionaux Abitibi-Témiscamingue

Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

COMMUNIQUÉ

Québec, le 25 septembre 2014 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 12 mai dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par Jean Paré qui était secondé par la commissaire Nathalie Drapeau.

La commission d'enquête du BAPE conclut que le projet d'exploitation d'un gisement nickélifère à Launay par Royal Nickel Corporation est acceptable, à condition de mettre en œuvre les mesures appropriées à l'égard des eaux souterraines et de surface, du climat sonore et de l'air.

Le projet minier est accueilli favorablement par les collectivités locales et les principaux acteurs du développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue. Cet accueil n'est cependant pas inconditionnel et ne sous-estime pas les défis que le projet soulève par son ampleur et par la taille de l'empreinte qu'il laisserait sur le territoire.

Concernant les eaux souterraines, les seize forages réalisés par le promoteur sous les aires d'accumulation sont insuffisants pour apprécier avec justesse et fiabilité l'impact de la percolation de l'eau sur la qualité des eaux souterraines. Une caractérisation fiable et représentative des conditions d'étanchéité sous les aires d'accumulation s'impose. En surface, l'effluent final de la mine ne devrait pas être rejeté dans la rivière Villemontel sans passer par un bassin tampon ou tout autre dispositif qui permettrait de faire, au besoin, un dernier contrôle de sa qualité.

En ce qui a trait au climat sonore, le promoteur devrait mettre en œuvre toutes les mesures d'atténuation qu'il a conçues afin de minimiser les répercussions du bruit généré par les activités minières sur la population. Pour contenir l'émission de contaminants atmosphériques et préserver la qualité de l'air, le promoteur ne devrait pas extraire plus de 401 000 t/j de la fosse. En ce qui concerne les sautages, il devrait mettre en place, à partir de l'année 5, la mesure d'atténuation qui limiterait leur réalisation lorsque les vents se dirigeraient vers les résidences situées le long de la route 111, une exigence qui pourrait être revue en fonction des résultats du suivi.

La commission accorde une grande importance aux mécanismes de suivi et à la planification de l'après-mine. Elle note aussi que l'Abitibi-Témiscamingue poursuit activement une réflexion sur les enjeux de sa vocation minière et sur le renforcement des collectivités pour en maximiser les retombées dans une perspective de développement durable.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique, la commission a tenu 3 séances publiques à Amos. En deuxième partie, 2 séances publiques à Launay ont permis à la commission d'assister à la présentation de 15 mémoires et d'entendre 4 opinions verbales. Au total, 54 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

– 30 –

[Rapport](#)
[Sommaire](#)
[Avis et constats](#)

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539
julie.olvier@bape.gouv.qc.ca